

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250404-D2025_040403015-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 04/04/2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 4 DU MOIS D'AVRIL, À VINGT HEURES TRENTE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DUMENT CONVOQUÉ LE 31 MARS 2025, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JOËLLE MACE

ELU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
AVRIL Jérôme	Conseiller municipal				
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
CAILLEAUD Véronique	1 ^{ère} adjointe				
FRON Régis	Conseiller municipal				Pouvoir à Véronique CAILLEAUD
GABORIAU Emie	Conseillère municipale				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	3 ^{ème} adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				
MAURIN Emmanuel	2 ^{ème} adjoint				Pouvoir à Mme LELOT Christine
PELTIER Cyrille	Conseiller municipal				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	10	5	0	2

D2025_04_04_03_015

VOTE DU TAUX DES IMPÔTS LOCAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250404-D2025_040403015-DE



Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259),

CONSIDÉRANT

L'état 1259 a été notifié à la commune et les bases d'imposition ont été communiquées permettant de calculer le montant prévisionnel attendu au titre de la fiscalité directe locale 2025.

IMPÔT LOCAL	Bases d'imposition effectives 2024	Taux 2024	Bases d'imposition prévisionnelle 2025	Taux 2025 (%)	Produit attendu 2025
Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFB)	870 664	32,99	898 500	33,15	297 853
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	193 021	45,49	196 500	45,71	89 820
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	184 419	16,45	176 500	16,53	29 175
					416 848

Coefficient correcteur (réforme de la Taxe d'Habitation) : 56 224 euros

Allocations compensatrices = 11 247 euros

TOTAL PRODUIT Fiscalité Directe Locale PRÉVISIONNEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 = 484 319 euros

PROPOSITION

- Décide une hausse de 0,5 % des taux d'imposition des trois taxes (TFB, TFNB, THS) par rapport à ceux votés en 2024

- Fixe les taux applicables en 2025 comme suit :

IMPÔT LOCAL	Taux applicable en 2025 (%)
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	33,15
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	45,71
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	16,53

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250404-D2025_040403015-DE



RÉSULTAT DU VOTE

MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE

EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	10	2	12	0	12	12	0

Le Maire, Christine LELOT
Le 15/04/2025

Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 18/04/2025

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 014 BAZOGES EN PAREDS
 ARRONDISSEMENT : 85 FONTENAY LE COMTE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC FONTENAY LE COMTE

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
 Reçu en préfecture le 23/04/2025
 Publié le
 ID : 085-218500148-20250404-D2025_040403015-DE

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	870 664	32,99	98,32	898 500	296 415	33,15	297 853
Taxe foncière non bâties (TFNB)	193 021	45,49	125,53	196 500	89 388	45,71	89 820
Taxe d'habitation (TH)	184 419	16,45	54,35	176 500	29 034	16,53	29 175
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					414 837		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		33,15		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	416848 = 1,004847		45,71		
Taxe d'habitation (TH)	414 837		16,53		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			11 247	0	0	56 224	67 471

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 416 848	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) 67 471	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 484 319
--	---	---	---	--

À LA ROCHE SUR YON

Le 19 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
 PHILIPPE FERTIER-POTTIER

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,

Le Maire, Christine LELOT





ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste <input type="text" value="907"/> b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte <input type="text" value="0"/> c. Locaux industriels <input type="text" value="499"/> d. Logements sociaux et longue durée <input type="text" value="94"/> Taxe foncière non bâtie <input type="text" value="9 947"/> Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV <input type="text"/> b. Mayotte <input type="text" value=">>>"/> Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire <input type="text" value=">>>"/> b. Base minimum <input type="text"/> c. Locaux industriels <input type="text"/> d. Autres allocations <input type="text"/>		2. BASES EXONÉRÉES Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi <input type="text" value="64 518"/> Taxe foncière non bâtie : a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi (terres agricoles) <input type="text" value="33 768"/> c. Par la loi (autres) <input type="text"/> Cotisation foncière des entreprises a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi <input type="text"/>		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES a. Éoliennes et hydroliennes <input type="text"/> b. Centrales électriques <input type="text"/> c. Centrales photovoltaïques <input type="text"/> d. Centrales hydrauliques <input type="text"/> e. Centrales géothermiques <input type="text"/> f. Transformateurs électriques <input type="text"/> g. Stations radioélectriques <input type="text"/> h. Installations gazières et autres <input type="text"/> i. Taxe sur les pylônes <input type="text"/>	
		3. BASES DE TAXE D'HABITATION a. Résidences secondaires et assimilées <input type="text" value="176 500"/> b. Logements vacants soumis à la THLV <input type="text" value=">>>"/> c. Bases dégrévées hors locaux vacants <input type="text" value="10 816"/> d. Bases dégrévées locaux vacants <input type="text"/> e. Bases dégrévées majo THS <input type="text"/>		5. RÉFORMES FISCALES a. TVA prév. (compensation TH) <input type="text" value=">>>"/> b. TVA prév. (comp. CVAE) <input type="text" value="0"/> c. Coefficient correcteur <input type="text" value="1,193041"/> d. Taux FB commune 2020 <input type="text" value="15,84"/> e. Taux FB département 2020 <input type="text" value="16,52"/>	

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX						
6.1. TAUX PLAFONDS					6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau : a. National <input type="text" value=">>>"/> b. Communal <input type="text" value=">>>"/> Taux maximum : a. Taux communal majoré à ne pas dépasser <input type="text" value=">>>"/> b. Taux maximum de la majoration spéciale <input type="text" value=">>>"/> Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique <input type="text" value="21,90"/>
	national	départemental				
	11	12	13	14	15	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	39,42	99,35	1,03000	98,32	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	48,76	127,70	2,17000	125,53	
Taxe d'habitation (TH)	23,88	25,98	64,95	10,60000	54,35	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle... a. ...la diminution sans lien a été appliquée <input type="text" value=">>>"/> b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés <input type="text" value=">>>"/>			6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH a. Tx moy.75% départemental <input type="text" value="12,62"/> b. Taux maximum de la majo <input type="text" value=">>>"/>			